



1. Identification de la substance/préparation et de la société

1.1. Identification du produit

xDENT341-Beige

1.2. Nom chimique

Matériau d'impression 3D

1.3. Type de produit

Liquide

1.4. Utilisation recommandée

Pour une utilisation avec une imprimante 3D, PAS pour un usage humain

1.5. Entreprise

Nexa3D, Inc.
1923 Eastman Ave. STE 200
Ventura, Californie 93003

Téléphone : 1-805-465-9001
Adresse e-mail : info@nexa3d.com

1.6. Numéro d'urgence

ChemTel 1-800-255-3924 (États-Unis), 1-813-248-0585 (international), Contrat MIS3892732

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Pour la classification du mélange, les méthodes suivantes ont été appliquées : extrapolation des niveaux de concentration des substances dangereuses, sur la base des résultats des tests et après évaluation des experts. Les méthodologies utilisées sont mentionnées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lés./Irrit. œil 2	H319 Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Corr./Irrit. peau 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Sens. peau 1B	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Lés. yeux. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Chronique aquatique 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 2 (oral) H373 Peut endommager les organes en cas d'exposition orale prolongée ou répétée.

Pour les classifications qui ne sont pas écrites en entier dans cette section, le texte complet peut être trouvé dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Système général harmonisé, UE (GHS)

Pictogramme :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H372	Cause des dommages aux organes par exposition prolongée ou répétée
H401	Toxique pour la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H413	Peut causer des effets nocifs à long terme sur la vie aquatique

Conseils de prudence :

Prévention :

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
P264	Bien se laver les mains après manipulation, se laver soigneusement la peau après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Réponse :

P301+P317	EN CAS D'INGESTION : Obtenir des soins médicaux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau
P317	Obtenir des soins médicaux d'urgence.
P318	En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin.
P319	Obtenir des soins médicaux en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique
P330	Rincer la bouche.
P332+P317	En cas d'irritation cutanée : Obtenir des soins médicaux.
P333+P313	EN CAS d'irritation ou d'éruption CUTANÉE : Obtenir des conseils/des soins médicaux.
P337+P317	Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P391	Recueillir le déversement.

Stockage :

P405

Magasin fermé à clé.

Mise au rebut :

P501

Éliminer les articles et les conteneurs conformément aux réglementations locales et nationales.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage : Acide 2-propanoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol et le TDI, 4-(1-oxo-2-propényl)-morpholine, oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine, diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyle)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun connu.

3. Composition/Information sur les composants

3.1. Matières :

Non applicable

3.2. Mélanges :

Nom chimique	N° CAS	% en poids	Classification
Acide 2-propanoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol et le TDI	68412-43-1	30-40	Lés./Irrit. œil 2 H319 Toxicité aiguë. 4 H302 Corr./Irrit. peau 2 H315 Sens. peau 1B H317 Lés. yeux. 1 H318 Chronique aquatique 2 H411
4-(1-oxo-2-propényl)-morpholine	5117-12-4	50-60	Toxicité aiguë. 4 H302 Sens. peau 1B H317 Lés. yeux. 1 H318 STOT RE 2 (oral) H373
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1-3	Repr. 2 H361 Chronique aquatique 2 H411
Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyle)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	42978-66-5	0,5-1	Corr./Irrit. peau 2 H315 Lés./Irrit. œil 2 H319 Sens. peau 1B H317 STOT SE 3 H335 Chronique aquatique 2 H411
Dioxyde de titane	13463-67-7	0,5-1	

Pour autant que le fournisseur connaisse la concentration, les aspects de santé ou de sécurité de ce matériau n'ont pas été entièrement évalués.

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours nécessaires

Inhalation :

1. Amener le patient à l'air frais.
2. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau :

1. Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et de savon.
2. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et les nettoyer avant utilisation.

Contact avec les yeux :

1. Ouvrir immédiatement les paupières et rincer les yeux abondamment à l'eau courante pendant 15 minutes.
2. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion :

1. Ne pas faire vomir.
2. Si le patient est conscient, faire boire beaucoup de lait ou d'eau.
3. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des informations, c'est-à-dire des informations supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être incluses dans les phrases d'étiquetage du SGH disponibles dans la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles dans la section 11. Les (autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus à ce jour.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement : Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Caractéristiques dangereuses :

S'il s'agit d'un feu ouvert, combustible à haute température et dégagement de gaz toxiques. Lorsqu'il est exposé à la lumière, il réagit violemment et dégage une chaleur intense, transformant le liquide en solide.

5.2. Produit de décomposition thermique dangereux :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Adapté :

De la mousse, du brouillard d'eau, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone peuvent être utilisés.

5.4. Ne convient pas :

Aucun connu.

5.5. Conseils aux pompiers :

Porter des vêtements de protection chimique complets et un respirateur à air (plus une couverture en aluminium anti-flash si nécessaire)

6. Mesures de rejet accidentel

6.1. Pour les secouristes :

1. Interdire aux personnes d'entrer dans la zone.
2. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
3. S'assurer que le nettoyage relève de la responsabilité du personnel formé.

6.2. Précautions environnementales :

Le personnel non essentiel doit essayer de rester à l'écart de la zone de fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

1. Ne pas toucher et ne pas traverser le déversement et essayer d'arrêter la fuite sans compromettre la sécurité du personnel.
2. Ventiler et essayer d'arrêter la fuite dans une situation sûre.
3. Retirer les substances inflammables.

7. Manipulation et stockage en toute sécurité

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection :

Opération fermée. Les opérateurs doivent être spécialement formés et respecter strictement les procédures d'exploitation. Il est suggéré que les opérateurs portent un respirateur à filtre d'auto-inhalation, des lunettes de protection contre les produits chimiques, des vêtements de protection et des gants en caoutchouc.

Conseils sur l'hygiène générale au travail :

Tenir à l'écart du feu et de la chaleur. Il est strictement interdit de fumer sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes et des équipements de ventilation antidéflagrants. Ne pas souder, couper, etc. avant d'enlever le liquide. Éviter le contact avec les oxydants. Le conteneur et l'appareil de transmission doivent être mis à la terre pour éviter l'électricité statique. La vitesse de remplissage doit être contrôlée et un appareil de mise à la terre empêche l'accumulation d'électricité statique. Équipé des variétés et des quantités correspondantes d'équipements d'incendie et d'équipements de traitement d'urgence des fuites. Les résidus de produit (liquide) restent dans les contenants vides et peuvent être dangereux.

7.2. Conditions pour un stockage sûr :

1. Couvrir le récipient avec un couvercle lorsqu'il n'est pas utilisé.
2. Tenir éloigné du feu.
3. Placer dans un endroit frais.
4. Nettoyer en cas de débordement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Pour les utilisations identifiées pertinentes énumérées dans la section 1, les conseils mentionnés dans cette section 7 doivent être observés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Équipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Gants anti-infiltration, le matériau est semblable à du caoutchouc, l'alcool polyvinylique est préféré.

Protection des yeux :

Lunettes anti-éclaboussures de sécurité chimique, écran facial.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection une paire de bottes de travail dans les matériaux ci-dessus.

8.2. Mesures d'hygiène :

1. Enlever les vêtements contaminés après le travail et les laver avant de pouvoir les porter à nouveau.
2. Il est strictement interdit de fumer ou de manger sur le lieu de travail
3. Après avoir manipulé ce produit, se laver les mains avec du savon.
4. Maintenir la propreté du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique	Liquide
Couleur	Beige
Odeur	Aromatique
Point de fusion	< 0 °C
Point d'ébullition	150-250 °C
Point d'ignition	>110°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	100-200mPa·s (25 °C)
Densité relative (g/ml, H ₂ O=1)	1,1 (eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiquées dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité chimique :

Stabilité dans des conditions normales.

10.2. Produits de décomposition dangereux :

Éviter tout contact avec des sources d'incendie pour éviter de provoquer une réaction de combustion.

10.3. Condition à éviter :

Ne pas se toucher les yeux et ne pas mettre en contact avec le feu.

11. Informations toxicologiques

11.1. Voie d'exposition :

Inhalation :

L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Peau :

Un contact prolongé et répété peut provoquer une gêne.

11.2. Effet local :

Aucun connu.

11.3. Sensibilité :

Aucun connu.

11.4. Toxicité chronique ou à long terme :

Irritation bronchique

11.5. Effet spécial :

Aucun connu.

12. Informations écologiques

12.1. Catégorie de danger aquatique 1 :

Ne pas exposer les produits non dilués ou volumineux aux eaux souterraines, aux voies navigables ou aux systèmes d'égouts. Ne pas rejeter de matériaux dans l'environnement sans autorisation.

12.2. Persistance et dégradabilité :

En raison de sa faible volatilité, il ne sera pas libéré dans l'atmosphère

12.3. Mobilité dans le sol :

Non disponible

12.4. Autres effets indésirables :

Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination :

Se référer aux réglementations en vigueur pour la manipulation.

14. Informations sur les transports

Numéro ONU :

Non classé comme marchandise dangereuse

Nom de transport ONU :

Non classé comme marchandise dangereuse

Classification des risques de transport :

Non classé comme marchandise dangereuse

Catégorie d'emballage :

Non classé comme marchandise dangereuse

Polluants marins (oui/non) :

Non

Méthodes et précautions d'expédition spéciales :

Empêcher les conteneurs de tomber, de heurter quoi que ce soit et d'être remorqués. Protéger le récipient de la lumière directe du soleil.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations applicables :

Règles de sécurité du travail et des établissements de santé

Règles générales sur les produits dangereux et dangereux

Normes de concentration nocive admissible dans l'air des opérations de travail

Règles de sécurité routière

Normes sur les méthodes et les installations de stockage et d'élimination des déchets d'entreprise

15.2. Réglementation de l'Union européenne :

Liste EINECS :

Nom chimique	N° CAS	% en poids	Statut
Acide 2-propanoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol et le TDI	68412-43-1	30-40	Répertorié
4-(1-oxo-2-propényl)-morpholine	5117-12-4	50-60	Répertorié
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1-3	Répertorié
Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyle)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	42978-66-5	0,5-1	Répertorié

Dioxyde de titane	13463-67-7	0,5-1	Répertorié
-------------------	------------	-------	------------

16. Autres informations

Les informations ci-dessus sont fournies. La société a essayé de corriger les informations ci-dessus, mais l'erreur est toujours inévitable. Les données et informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Les utilisateurs sont responsables de juger de leur disponibilité en fonction des exigences de l'application.